ISSN 0037 - 9158

# BULLETIN

# DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS

FONDÉE EN 1845

TOME 78 - 4E TRIMESTRE 2017
DÉCEMBRE 2017

Philippe Cachau
Chercheur et docteur en histoire de l'art

## De Jules Hardouin-Mansart à Jacques Hardouin-Mansart de Lévy : Les Mansart, une dynastie en Bourbonnais.

La dynastie Mansart est la plus célèbre de l'architecture française avec celle des Gabriel qui lui est liée. On oublie souvent que, de 1704, date de la commande du pont de Moulins à Jules Hardouin-Mansart, à 1759, date de la cession du marquisat de Lurcy-Lévis par son petit-fils, Jacques Hardouin-Mansart de Lévy[1], ils eurent des attaches diverses avec le Bourbonnais. Le choix de cette région n'était pas innocent : ils entendaient marquer ainsi leur profond attachement à la dynastie des Bourbons en leur fief.

### Jules Hardouin-Mansart (1646-1708)

Jules Hardouin-Mansart, premier architecte et surintendant des Bâtiments de Louis XIV, reçut la commande du pont de Moulins en 1704. Il avait ses attaches non loin de là, au comté de Sagonne, acquis en 1699[2]. Il avait procédé, en 1700-1702, aux remaniements du château et de ses jardins, confiés à son disciple favori Pierre Cailleteau, dit Lassurance (16 ?-1724).

Le chantier du pont de Moulins (1704-1710) est bien connu [3].

Jules Hardouin-Mansart : Le pont de Moulins, vers 1704 (Bibliothèque nationale, Estampes, Va 3, t. 3, fonds Robert de Cotte 494).

---

[1] Ancienne orthographe du lieu.

[2] Cf. notre article : "Le château d'Hardouin-Mansart à Sagonne", *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, n° 277, mars 2009, p. 25-38.

[3] Cf. Alexandre Gady (sous la direction de) : *Jules Hardouin-Mansart, 1646-1708*, Paris, 2010, p. 549-553.

Considéré comme une des réalisations majeures du temps, il fut conçu au début de 1704 et présenté à l'Académie royale d'architecture en juillet. Les travaux débutèrent en mars 1705. Il était à peine achevé lorsqu'une crue vint emporter les deux tiers de l'ouvrage, le 8 novembre 1710.

Il s'agissait d'un pont de trois arches sur l'Allier semblable, en beaucoup plus vaste, au Pont Royal conçu à Paris par Hardouin-Mansart en 1685-1688. Il était considéré comme « le plus bel ouvrage qui ait jamais été fait » : l'arche centrale avait une portée de 46 mètres et reposait sur deux énormes massifs de 15 mètres. L'effondrement du pont eut des causes multiples : malfaçons, courants de l'Allier fortement déviés par les massifs… Il avait coûté près de 800 000 livres (796 056 exactement), somme colossale pour l'époque et avait mobilisé quelques 400 ouvriers.

**Pierre Delisle-Mansart (1641-1710)**

Pour l'exécution du pont, et devant les difficultés du chantier, Hardouin-Mansart décida d'envoyer un homme de confiance, son cousin germain Pierre Delisle-Mansart en 1707[4]. Cette date marque l'établissement définitif de ce dernier dans le Bourbonnais.

Né à Paris en 1641, Delisle-Mansart était le fils d'Edme Delisle, peintre ordinaire du roi, et de Michelle Gautier, nièce de François Mansart et tante de Jules Hardouin-Mansart. C'est par le mariage de sa sœur Marie avec Jacques IV Gabriel en 1663 que se fit celle des deux grandes dynasties d'architectes français. Paradoxalement, Pierre Delisle-Mansart est le moins connu des cinq membres : il fallut attendre le début de notre siècle pour connaître enfin sa carrière et son œuvre[5].

Il fut le premier, en janvier 1667, à revendiquer l'aura du grand François Mansart pour lancer sa carrière en accolant son nom au sien mais, paradoxalement, il ne fut jamais vraiment considéré comme un Mansart, étant souvent désigné en son temps sous son nom d'origine contrairement à son éminent cousin.

---

[4] *Ibid.*

[5] Sur son activité, cf. notre article : "Les Mansart. Une grande dynastie d'architectes", *Bulletin de la Société des Amis du château de Maisons,* n° 11, 2016, p. 11-13.

Epuisé par l'ampleur de la tâche du pont de Moulins, Delisle-Mansart se retira à la mort d'Hardouin-Mansart en 1708, à l'abbaye de Souvigny. Il fut chargé là de la gestion du temporel par le nouveau prieur, Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne (prieur de 1708 à 1718). On lui doit sans doute le nouveau logis prieural établi sur l'ancien, d'époque gothique.

Pierre Delisle-Mansart (?) : Logis du grand prieur de l'abbaye de Souvigny, début XVIIIe (cl. Ph. Cachau).

Il y décéda, le 13 juin 1710 et fut inhumé le lendemain dans l'abbatiale, alors nécropole des ducs de Bourbons. Peut-être entendait-il marquer ainsi l'attachement des Mansart à la dynastie régnante ? Son arrière-petit-cousin Mansart de Lévy s'en souviendra lorsqu'il acquerra la terre bourbonnaise de Lurcy-Lévis et la charge de lieutenant du roi de la province au milieu du siècle[6].

L'échec du pont de Moulins fut pour beaucoup dans son décès et son oubli parmi les Mansart.

---

[6]Cf. *infra*.

**Jacques Hardouin-Mansart, comte de Sagonne (1677-1762)**

Hyacinthe Rigaud (atelier de ?) : Jacques Hardouin-Mansart, comte de Sagonne (1677-1762), début XVIIIe, collection privée (cl. Ph. Cachau).

Dernier des cinq enfants de Jules Hardouin-Mansart et de son épouse Anne Bodin, et seul héritier mâle, Jacques Hardouin-Mansart, comte de Sagonne – il hérita de la terre familiale à la mort de son père en 1708 –, fut intendant de la généralité de Moulins de 1707 à 1709. Né à Paris, le 21 octobre 1677, il fut successivement conseiller au Parlement de Paris en 1699, reçu le 3 juin à la première chambre des enquêtes, puis maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi en 1705[7].

Le 3 décembre 1707, le comte de Sagonne fut nommé à Moulins en remplacement de Meaupou d'Ableiges. Le 6 janvier 1708, il prit les ordres du roi mais ne rejoignit son poste que le 18 février[8]. Selon le marquis de Sourches, l'un des grands mémorialistes du temps, il s'agissait d'un très jeune intendant – il avait alors 30 ans – « qui avoit de cela de particulier », dit-il, « qu'il avoit son bien - le comté de Sagonne - dans l'intendance où on l'envoyoit ». « Le crédit de son père », ajoute-t-il, « l'emporta sur toutes (...) considérations »[9].

Le fait est qu'il fut rappelé un an après la mort de celui-ci, en août 1709[10]. Sourches écrit, le 13 de ce mois : « On apprit l'après-midi le grand mouvement que le Roi venoit de faire dans le corps des intendants, en révoquant quelques-uns, permettant à d'autres de se retirer et

---

[7]Sur le détail complet de la vie et de la carrière du fils d'Hardouin-Mansart, cf. notre thèse *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2004, t. I, p. 57-136.

[8]*Ibid*, p. 61.

[9]Comte Gabriel-Jules de Cosnac – Edouard Pontal : *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, Paris, 1886, t. XI, p. 8.

[10]Cf. Arthur- Michel de Boislisle : *Mémoire du duc de Saint-Simon*, t. XVIII, Paris, 1905, p. 114 et abbé Louis Meister : *Les origines beauvaisines et la descendance de Jules Hardouin-Mansart*, Beauvais, 1925, p. 22.

en changeant d'autres de généralités »[11]. C'est ainsi que Chauvelin de Beauséjour releva Turgot de Soubemont à Tours, lequel releva, à son tour, le comte de Sagonne. Ce mouvement général était motivé par les graves troubles que les mauvaises récoltes de l'année avaient engendrées dans les provinces. Plusieurs intendants furent la cible du mécontentement populaire : plus de huit cents hommes avaient ainsi osé tirer sur le comte de Sagonne[12]. Après deux ans et trois mois passés à Moulins, période pendant laquelle naquit, de sa liaison avec Madeleine Duguesny, un premier enfant prénommé Jacques[13], il revint à Paris, en mai 1710[14].

Contrairement aux précédents et à celui qui suit, le comte de Sagonne ne pratiqua jamais l'architecture. Malgré le somptueux mariage qu'il fit en 1701 avec Madeleine Bernard, fille du fameux banquier de la cour, Samuel Bernard, – mariage retentissant de ce début du XVIIIe siècle –, il ne fut jamais envisagé par ses contemporains que comme n'ayant d'autre mérite que d'être le fils de son père. Il mourut à Paris, le 27 octobre 1762, à l'hôtel de Sagonne, rue des Tournelles[15].

**Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne ou de Lévy (1711-1778)**

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, ou de Lévy, est né de la liaison adultérine du précédent avec Madeleine Duguesny ou Duquesny, sa maîtresse, originaire de Toulouse[16]. Il était ainsi le petit-fils de Jules Hardouin-Mansart et l'arrière-arrière-petit-neveu de François Mansart.

Les dates et lieux de naissance les plus fantaisistes ont été avancés à son propos. On sait qu'un premier enfant, prénommé Jacques, fut baptisé par sa mère, le 4 décembre 1709, sous le nom du comte de Sagonne, à la paroisse de Trévol, alors que celui-ci était encore à Mou-

---

[11]Cf. note 9, t. XII, p. 31.

[12]Cf. Duc de Saint-Simon : *Mémoires et additions au journal de Dangeau*, éd. La Pléiade, t. V, Paris, 1985, p. 213-214.

[13]Cf. *infra*.

[14]Bibliothèque nationale de France, 4° Fm 10 570, p. 5.

[15]Archives nationales, Y 15 063 B. Décès consigné dans *La Gazette de France*, n° 88, 1er novembre 1762, p. 802.

[16]Sur les conditions particulières de sa naissance, cf. notre thèse, *supra* note 7, t. I, p. 21-31.

lins[17]. Un second, prénommé de même, naquit à Paris, le 27 juillet 1711, et fut baptisé ce jour à la paroisse Saint-Sauveur. Le premier disparut lors du terrible hiver de 1709-1710[18].

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dit aussi Mansart de Lévy, demeure le Mansart le plus important de la dynastie après François et Jules Hardouin, ainsi que son dernier membre. Architecte du roi Louis XV à partir de 1734, sa biographie et son œuvre ont été établies par nos soins en 2004[19].

**Mansart de Sagonne et la seigneurie de Lévy (1752-1759)**

Le 27 juin 1752, Mansart de Sagonne – il avait pris ce nom pour se distinguer de son aîné, Jean Mansart de Jouy (1705-1783) – acquit de Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, marquis de Castries et de Lévy, maréchal des camps et armée du roi, commissaire général de la cavalerie légère de France et étrangère, futur ministre de Louis XVI, la seigneurie de Lévy (Lurcy-Lévis) (fig.3), moyennant la somme colossale de 600 000 livres[20]. Rappelons que Sagonne n'avait coûté à Hardouin-Mansart que 100 600 livres[21]. L'ambition de son petit-fils n'avait décidément pas de limites ! L'ancien duché-pairie, celui des Lévis-Charlus, était, il est vrai, l'un des plus beaux fiefs du Bourbonnais. L'architecte prit alors le nom de Mansart de Lévy qu'il conserva jusqu'en 1770.

Outre la seigneurie de Lévy, la vente comprenait également les terres de Mazières, Lavau, Mornay-sur-Allier et La Tournelle, une partie du domaine engagiste de Sancoins, situé près de Sagonne, et toutes les circonstances et dépendances de l'ancien « duché de Lévy, tant en fief que roture, le tout situé pour la plus grande partie en Bourbonnais et le surplus en Berry » (sic).

Suite à une sombre affaire de marché de bois de la forêt de Champroux qui devait lui permettre de solder une partie du montant de son

[17]Bibliothèque nationale de France, factum 10 572, p. 11. On dispose d'autres références à ce propos (*ibid*).
[18]*Ibid*.
[19]Cf. notes 5 et 7.
[20]Archives nationales, minutier central, LXXXIV, 445.
[21]Cf. note 2.

acquisition, Mansart de Lévy se vit contraint de revendre la terre[22]. Le 28 septembre 1759, il la cédait au marquis André de Sinéty, chevalier colonel d'infanterie, capitaine au régiment des gardes françaises, futur sous-gouverneur des enfants de France[23]. La vente comprenait, outre le château et les bâtiments des différents domaines, la baronnie de Champroux, la seigneurie de Béguin, de Blancfossé, de Salgarin, de la vallée de Champfromental, de la Vault, de Montvrin, de Mazières. Mansart de Lévy se réserva cependant les seigneuries de Bouquetraud et des Quatre-Vents, les domaines d'Avreuil, de Ferson, de Gadon, de La Chapelle, des Forges, du Petit-Bouquetraud, des Grand et Petit-Passetice, de la Grand-Fond, du Petit-Crotet, de la Tuilerie, du Bois-Chaumet, et des Barres, tous situés sur les paroisses de Franchesse et de Couzon.

Pendant les sept années qu'il occupa le château (1752-1759), Mansart de Lévy n'eut guère le temps de s'atteler aux réparations. Les vicissitudes qu'il avait essuyées, tant dans le règlement de la terre que dans l'affaire de son marché de bois en sont les raisons principales. Ainsi le pavillon est, qui avait brûlé en janvier 1744, n'était toujours pas restauré en 1778[24]. Contrairement à ce que prétendent certains auteurs, ce n'est pas le château mais ce pavillon seul qui fut endommagé. Hormis de menus travaux de restauration des murs de clôture du domaine et de couverture, le château ne fut nullement reconstruit par lui, contrairement à ce que l'on a prétendu également.

En 1757, il fut requis par le curé et les habitants de Lurcy-Lévis pour dresser le devis des réparations urgentes à effectuer sur l'église Saint-Martin. Il s'agissait, selon Louis Lacrocq, de reprendre les maçonneries, carrelage et couvertures[25]. Mansart de Lévy avait établi consciencieusement le devis demandé, rappelant toutefois que ces réparations ne « le regard[aient] en rien ». Il constata que le perron d'accès de

---

[22]Sur cette affaire, cf. notre thèse, *supra* note 7, t. I, p. 862-913.

[23]Archives nationales, minutier central, I, 493.

[24]Archives départementales de l'Allier, 32 J 62 : Déclaration des biens saisis sur la marquise de Sinéty en 1778.

[25]Cf. Louis Lacrocq : "Jacques Hardouin Mansart, seigneur de village", *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'art français*, 1932, p. 159-161. Le document signalé a disparu depuis malgré nos investigations entre les Archives départementales de l'Allier et de la Creuse.

l'église devait être repris entièrement et déclara à cette occasion : « Comme nous avons pensé que la dépense indispensable de ce seul article ne laisseroit pas que de faire du tort à notre paroisse, nous voulons bien les soulager et leur faire présent desdites marches que nous avons en l'un de nos chateaux, très belles et toutes taillées, à la charge pour eux de les venir chercher ». Il promit également de fournir les pierres destinées au relèvement des murs, ainsi que le bois des échafaudages[26].

Ce devis demeura, semble-t-il, lettre morte, puisque cinq ans plus tard, le 21 mars 1762, le curé de la paroisse, Denis Gillet - qui demeura en place de 1750 à 1792 -, et son syndic, Nicolas Fubert, firent assembler les fidèles devant le portail de l'église après la messe, pour délibérer de l'état des réparations à effectuer. Ces réparations étaient devenues, dit le curé, plus urgentes que jamais, « sous peine de ruine imminente » de l'édifice. Figuraient notamment celles des sept marches et du perron de l'église[27].

Mansart de Lévy se comporta sur ses terres du Bourbonnais en véritable seigneur, à l'image de son aïeul Jules Hardouin-Mansart à Sagonne. Nous y reviendrons[28].

**Le lieutenant du roi du Bourbonnais (1757-1778)**

Pour asseoir son autorité dans la région et renouer avec la vocation militaire initiale – il commença sa carrière en tant que maître d'armes, puis mousquetaire du roi –, Jacques Hardouin-Mansart de Lévy se rendit acquéreur de la charge de lieutenant du roi du Bourbonnais. Il s'inscrivait là également dans la lignée des fonctions administratives de son père au début du siècle.

Le 19 mars 1757, Eléonor-Pierre-Raymond de Jailly, écuyer, qui demeurait à Paris, rue de la Mortellerie, paroisse Saint-Gervais, lui cédait l'un de deux offices de « lieutenant du roi du Bourbonnais », moyennant la somme de 45 000 livres, dont 1 540 livres 17 sols 7 deniers pour le droit de survivance de l'office[29].

---

[26] *Ibid.*

[27] Archives départementales de l'Allier, 3 E 1612 : Procès-verbal de visite de l'église du 21 mars 1762.

[28] Dans un prochain article pour la Société d'émulation.

[29] Archives nationales, minutier central, XLII, 453 : Traite d'office du 19 mars 1757.

Créé par un édit royal de février 1692, il était alors revêtu par Pierre-Raymond de Marcest, écuyer, ancien lieutenant au régiment des gardes françaises, son père, qui se fit recevoir par lettres de provisions du 17 janvier 1700[30]. A son décès, le 7 juillet 1727, l'office fut recueilli par son fils aîné, Emmanuel-Pierre-Claude-Raymond du Marcest, lieutenant au régiment d'infanterie Rosny-Villaine, mort à Paris, le 24 janvier 1734, qui fut inhumé le 26, à la paroisse Saint-Jean-en Grève, puis par son cadet, ledit De Jailly[31]. Celui-ci avait fait acquitter la survivance de l'office par un certain Louis Dabadie, en décembre 1728[32]. Il était ainsi demeuré vacant près d'une trentaine d'années.

Le contrat de vente de 1757 précisait que Mansart de Lévy devait se faire recevoir par le roi avant le mois de juillet, date de prescription de l'office et de sa remise aux parties casuelles du roi[33]. Mansart de Sagonne en fit la demande dès la signature du contrat. Il obtint ses lettres de provisions, le 26 avril 1757, et prêta serment devant Louis XV, le 22 mai suivant, à Versailles[34]. Les lettres furent enregistrées au Parlement de Paris, le 5 juillet 1757, puis à la sénéchaussée de Moulins, le 3 août[35].

Le lieutenant du roi désignait sous l'Ancien Régime, l'adjoint d'un gouverneur de place[36]. Il était l'équivalent français du stathouder hollandais à quelques nuances près. L'office fut créé au XVIe siècle et fit partie des premières charges vénales de la monarchie. Il ne revêtit plus ensuite qu'un caractère honorifique. François Bluche distingue ainsi les lieutenants généraux, adjoints « utiles » des gouverneurs, des lieutenants du roi, adjoints « inutiles », dont était Mansart de Lévy. En effet, le lieutenant général était le seul habilité à suppléer le gouverneur en cas d'absence momentanée ou de vacances prolongées. Il recevait, si nécessaire, des pouvoirs spécifiques durant les périodes de trouble. Le lieutenant du roi n'intervenait donc qu'en cas d'absence des précédents, ce qui, on s'en doute, était rarissime[37].

---

[30] *Ibid.*

[31] *Ibid* : notoriété du 17 mars 1757.

[32] Cf. note 35.

[33] Pour les charges de finance ou de judicature, droits qui reviennent au roi quand elles changent de titulaires. Bureau percevant ces droits.

[34] Cf. *Gazette de France*, 28 mai 1757, p. 259.

[35] Archives nationales, X1a 8763, fol. 186-188 v° ; Archives départementales de l'Allier, B 852, n° 235.

[36] Cf. François Bluche : *Dictionnaire du Grand siècle*, Paris, 1990, p. 878-879.

[37] *Ibid.*

La charge était aussi pour notre homme, le moyen de confirmer une qualité noble mise à mal par sa naissance adultérine et dans laquelle il pouvait figurer désormais avec éclat. Elle témoigne de son effort permanent de dépasser cette naissance.

S'ajoutait à cela, le caractère prestigieux de la fonction. Saint-Simon rappelle que, plus que toute autre charge, qu'elles fussent de judicature, de plume ou de finance, les charges militaires demeuraient incomparables de par l'autorité, directe ou indirecte, qu'elles conféraient[38].

Avec la charge de lieutenant du roi, Mansart de Lévy renouait également avec la tradition des Lévis-Charlus, anciens seigneurs de Lévy qui, de 1648 jusqu'à la mort du dernier d'entre eux en 1734, l'avaient toujours revêtue[39]. Rappelons également que le marquis de Castries, leur héritier, qui avait vendu à Mansart la terre de Lévy, était, depuis 1743, lieutenant du roi du Languedoc. Si le dernier Mansart ne revêtit que le grade inférieur des Lévis-Charlus, il voyait là néanmoins le moyen de conforter plus efficacement sa présence dans la province.

Mort à Paris, le le 26 septembre 1778, c'est sous ce titre de lieutenant du roi qu'il fut inhumé, le lendemain, à la paroisse Saint-André-des-Arts[40]. Avec lui, s'achevait la longue saga des Mansart en Bourbonnais.

Le château de Lurcy-Lévis, XVIIe siècle (cl. Philippe Cachau).

---

[38]Cf. Guy Chaussinand-Nogaret : *La noblesse au XVIIIe siècle*, Paris, 1976, p. 18.
[39]Cf. Georges Rougeron : *Les gouverneurs du pays et duché de Bourbonnais des origines à 1790*, Moulins, 1983, p. 69 et 77.
[40]Bibliothèque nationale de France, Manuscrits, Nouvelles Acquisitions Françaises 12 149, n° 45 689 ; Archives nationales, $O^1$ 1975, n° 288.